

Réf dossier : 2550
N° ordre de passage : 13
N° annuel : C2018_0218

DÉLIBÉRATION
RÉUNION DU CONSEIL DU 14 MAI 2018

Urbanisme et habitat - Urbanisme - Commune de Bonsecours - ZAC Les Jardins de la Basilique - Accord de principe sur le programme et la réalisation des équipements publics par l'aménageur : approbation

La ZAC (Zone d'Aménagement Concerté) « Les Jardins de la Basilique » à Bonsecours a été créée par délibération du Conseil municipal en date du 5 octobre 2009.

Depuis, un dossier de réalisation a été produit par l'Aménageur Nexity Foncier Conseil et il convient de se prononcer sur le programme des équipements publics de cette future zone, préalablement à l'approbation par le Conseil municipal du dossier de réalisation.

Il s'agit de réaliser un nouveau quartier d'habitat, à proximité de la Basilique Notre Dame de Bonsecours.

La surface totale de cette ZAC à vocation d'habitat s'étend sur 22 hectares, mais le projet d'aménagement représente une superficie d'environ 12,7 hectares, dans laquelle on distingue, d'une part une emprise foncière nette des parcelles d'environ 7,2 hectares et d'autre part, une emprise foncière des aménagements publics d'environ 5,5 hectares.

Le Code de l'Urbanisme précise, en son article R 311-7, le contenu du dossier de réalisation qui doit être approuvé par la Commune. Lorsque celui-ci comporte des équipements dont la maîtrise d'ouvrage et le financement incombent normalement à d'autres collectivités ou établissements publics, l'accord de ces personnes publiques sur le principe de la réalisation de ces équipements, les modalités de leur incorporation dans leur patrimoine et, le cas échéant, sur leur participation est requis.

La Métropole Rouen Normandie étant compétente sur un certain nombre d'équipements prévus dans la ZAC « Les Jardins de la Basilique », il convient de délibérer sur le principe de leur réalisation et sur les modalités de leur incorporation dans son patrimoine et, le cas échéant, sur sa participation.

Le programme de la ZAC « Les Jardins de la Basilique » prévoit la réalisation des ouvrages suivants :

- un réseau de voiries à créer : voirie principale allant du parvis de la Basilique à la rue Léon Lebourgeois, voies de distribution internes à la zone et des voies de dessertes. Le débouché de la voirie principale sur la rue Léon Lebourgeois, nécessite une acquisition foncière à la charge de l'aménageur sur la propriété de la SCI des Hautes Bruyères,
- des venelles piétonnes,
- des poches de stationnement,
- d'un réseau d'assainissement comprenant un réseau pour les eaux usées et un réseau pour les eaux

pluviales,

- le passage de fourreaux en tranchée commune,
- un réseau d'eau potable et de défense incendie,
- un réseau d'électricité et de gaz,
- un réseau de téléphonie,
- un réseau d'éclairage public,
- des espaces majeurs, avec notamment des aménagements paysagers aux abords de la Basilique, un parc attenant et l'aménagement d'une lisière,
- la suppression de la rue Barthélémy (déclassement du domaine public) ainsi que le dévoiement des réseaux existants sous son emprise,
- l'aménagement du parvis de la Basilique.

Tous ces équipements d'infrastructures, destinés à être incorporés au domaine public métropolitain feront l'objet avant leur mise en œuvre d'une validation écrite sur production d'un dossier technique par les services compétents de la Métropole.

Concernant plus particulièrement la gestion des eaux pluviales, le système hydraulique à mettre en œuvre devra être validé par la Métropole Rouen Normandie, préalablement au dépôt du dossier Loi sur l'eau, étant ici précisé que tout système de refoulement mécanique est proscrit et que l'absence d'impact sur le territoire aval devra être garanti.

Équipements réalisés dont la propriété et la gestion future incomberont à la Métropole Rouen Normandie :

- le réseau de voiries à créer : voirie principale allant du parvis de la Basilique à la rue Léon Lebourgeois, voies de distribution internes à la zone et des voies de dessertes,
- les venelles piétonnes,
- les poches de stationnement public,
- le réseau d'assainissement comprenant le réseau pour les eaux usées et le réseau pour les eaux pluviales,
- le réseau d'eau potable et de défense incendie,
- le réseaux d'électricité et de gaz,
- le réseau d'éclairage public.

Ces équipements seront transférés en bon état et sous réserve de l'avis favorable des services gestionnaires à la Métropole Rouen Normandie après réalisation et construction de l'ensemble de l'opération.

Equipements réalisés dont la propriété et la gestion futures incomberont à la commune de Bonsecours :

- l'aménagement d'espaces verts collectifs et d'un parc,
- l'aménagement d'une lisière.

Le Quorum constaté,

Le Conseil métropolitain,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Métropole,

Vu le programme des équipements publics (janvier 2018) du dossier de réalisation de la ZAC « Les Jardins de la Basilique »,

Vu la consultation préalable des différents services gestionnaires de la Métropole,

Ayant entendu l'exposé de Madame Françoise GUILLOTIN, Vice-Présidente,

Après en avoir délibéré,

Considérant :

- que la mise en œuvre de l'ensemble des ouvrages et équipements de la ZAC sera réalisée et financée par l'aménageur dans sa totalité,
- que la Métropole Rouen Normandie, compétente en matière de voirie, d'éclairage public, d'assainissement des eaux usées et pluviales, d'eau potable, de défense incendie, doit ainsi autoriser le principe de réalisation des travaux par l'Aménageur,
- les pièces du dossier, la description précise des ouvrages et des modalités de leur incorporation dans le domaine public,
- que les espaces verts, le parc et la lisière resteront à appartenir au domaine privé communal de la commune de Bonsecours,

Décide :

- d'émettre un avis favorable sur le programme des équipements publics de la future ZAC « Les Jardins de la Basilique » sur la commune de Bonsecours, sous réserve qu'ils respectent les prescriptions de la Métropole Rouen Normandie,
 - de l'incorporation à terme, dans le domaine public, des équipements relevant de la propriété et de la gestion futures de la Métropole Rouen Normandie,
- et
- de donner un accord de principe de réalisation des équipements publics relevant à terme des compétences de la Métropole Rouen Normandie et sur les modalités de leur incorporation dans le domaine public.

Envoyé en préfecture le 18/05/2018

Reçu en préfecture le 18/05/2018

Affiché le



ID : 076-200023414-20180514-C2018_0218-DE

Fait à ROUEN les jour, mois et an susdit

SUIVENT LES SIGNATURES
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
LE PRÉSIDENT

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 ROUEN, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification.

RÉUNION DU CONSEIL DU 14 MAI 2018

LISTE D'EMARGEMENT

Etaient présents :

M. ANQUETIN (Saint-Aubin-Epinay) jusqu'à 19h59, Mme AUPIERRE (Sotteville-lès-Rouen), Mme AUZOU (Saint-Etienne-du-Rouvray), Mme BALLUET (Rouen) à partir de 18h42, M. BARON (Freneuse), M. BARRE (Oissel), Mme BARRIS (Grand-Couronne), Mme BEAUFILS (Le Trait), M. BELLANGER (Mont-Saint-Aignan), Mme BENDJEBARA-BLAIS (Saint-Aubin-lès-Elbeuf) à partir de 18h36, Mme BERCES (Bois-Guillaume) à partir de 18h10, M. BEREGOVOY (Rouen), Mme BETOUS (Franqueville-Saint-Pierre) à partir de 18h14 et jusqu'à 19h59, M. BONNATERRE (Caudebec-lès-Elbeuf), Mme BOULANGER (Canteleu), Mme BOURGET (Houpeville), Mme BUREL (Saint-Etienne-du-Rouvray), M. CALLAIS (Le Trait), Mme CANDOTTO CARNIEL (Hénouville), Mme CANU (Saint-Pierre-de-Varengueville), M. CHABERT (Rouen) à partir de 18h11, M. CHARTIER (Rouen), Mme CHESNET-LABERGÈRE (Bonsecours) à partir de 18h23, M. CORMAND (Canteleu), M. CRESSY (Sotteville-lès-Rouen), M. CROCHEMORE (Epinay-sur-Duclair), M. DEBREY (Fontaine-sous-Préaux), Mme DELAMARE (Petit-Quevilly) à partir de 18h37, Mme DELOIGNON (Déville-lès-Rouen), M. DEMAZURE (La Neuville-Chant-d'Oisel) à partir de 18h32, Mme DESCHAMPS (Rouen), Mme DIALLO (Petit-Couronne) à partir de 18h23, M. DUBOC (Rouen), Mme DUBOIS (Grand-Quevilly) à partir de 18h25, M. DUCABLE (Isneauville), M. DUPRAY (Grand-Couronne), Mme EL KHILI (Rouen) à partir de 18h10, Mme FLAVIGNY (Mont-Saint-Aignan) à partir de 18h16, M. FONTAINE D. (Saint-Etienne-du-Rouvray) à partir de 19h34, M. FONTAINE M. (Grand-Couronne), Mme FOURNIER (Oissel) à partir de 18h39, M. FROUIN (Petit-Quevilly) à partir de 18h12, M. GAMBIER (Déville-lès-Rouen) jusqu'à 19h40, Mme GAYET (Grand-Quevilly), M. GERVAISE (Rouen), M. GLARAN (Canteleu), Mme GOUJON (Petit-Quevilly), M. GRELAUD (Bonsecours), Mme GROULT (Darnétal), Mme GUGUIN (Bois-Guillaume) à partir de 18h53, M. GUILLIOT (Ymare), Mme GUILLOTIN (Elbeuf), M. HEBERT E. (Val-de-la-Haye), Mme HEBERT S. (Mont-Saint-Aignan), Mme HECTOR (Rouen), M. HOUBRON (Bihorel) à partir de 18h16, M. JOUENNE (Sahurs), Mme KREBILL (Canteleu), Mme LAHARY (Rouen) à partir de 18h14, Mme LALLIER (Saint-Etienne-du-Rouvray), M. LAMIRAY (Maromme), M. LANGLOIS (Hautot-sur-Seine), M. LAUREAU (Bois-Guillaume), M. LE COUSIN (Saint-Etienne-du-Rouvray), M. LE GALLO (Yville-sur-Seine), M. LE NOE (Caudebec-lès-Elbeuf), M. LECERF (Darnétal), M. LECOUTEUX (Belbeuf), Mme LEFEBVRE-LEMARCHAND (Le Mesnil-sous-Jumièges), M. LESIEUR (Sotteville-lès-Rouen), M. LETAILLER (Petit-Couronne) jusqu'à 19h08, Mme LEUMAIRE (Malaunay), Mme MARRE (Rouen) à partir de 18h14, M. MARTOT (Rouen) à partir de 18h25, M. MARUITTE (Déville-lès-Rouen), M. MARUT (Grand-Quevilly), M. MASSARDIER (Mont-Saint-Aignan), M. MASSION (Grand-Quevilly) jusqu'à 19h59, M. MASSON (Saint-Aubin-lès-Elbeuf) jusqu'à 19h59, Mme MASURIER (Maromme), M. MERABET (Elbeuf), M. MEYER (Sotteville-sous-le-Val), Mme MILLET (Rouen), M. MOREAU (Rouen), M. MOYSE (Saint-Etienne-du-Rouvray), M. OBIN (Petit-Quevilly), M. OVIDE (Cléon), M. PENNELLE (Rouen) à partir de 18h11, M. PESQUET (Quevreville-la-Poterie) à partir de 18h13, M. PESSIOT (Rouen), M. PETIT (Quevillon), Mme PIGNAT (Saint-Jacques-sur-Darnétal), Mme PLATE (Grand-Quevilly) à partir de 18h09, Mme RAMBAUD (Rouen), M. ROBERT (Rouen), M. ROGER (Bardouville), Mme ROUX (Rouen), M. SAINT (Saint-Martin-de-Boscherville), M. SANCHEZ F.

(Petit-Quevilly) à partir de 18h13, Mme SANTO (Roncherolles-sur-le-Vivier), M. SPRIMONTI (Rouen) à partir de 18h15, Mme TAILLANDIER (Moulineaux), M. TAILLANDIER (La Bouille), Mme TIERCELIN (Boos) à partir de 18h13, Mme TOCQUEVILLE (Saint-Pierre-de-Manneville), Mme TOUTAIN (Elbeuf) à partir de 18h20, M. VAN-HUFFEL (Maromme), M. VON LENNEP (Amfreville-là-Mivoie).

Etaient représentés :

M. BACHELAY (Grand-Quevilly) par M. MASSION jusqu'à 19h59, Mme BASSELET (Berville-sur-Seine) par Mme CANU, Mme BAUD (Saint-Aubin-Celloville) par M. HEBERT, M. BOURGUIGNON (Sotteville-lès-Rouen) par M. MASSON jusqu'à 19h59, M. BREUGNOT (Gouy) par Mme SANTO, Mme BUREL (Cléon) par M. OVIDE, M. COLASSE (Mont-Saint-Aignan) par M. VAN HUFFEL, M. COULOMBEL (Elbeuf) par Mme BUREL F., Mme COUSIN (Caudebec-lès-Elbeuf) par M. LE NOE, Mme DEL SOLE (Yainville) par M. CALLAIS, Mme DELAMARE (Petit-Quevilly) par M. MOREAU jusqu'à 18h37, M. DELESTRE (Petit-Quevilly) par Mme GAYET, M. DESANGLOIS (Saint-Pierre-lès-Elbeuf) par Mme FOURNIER à partir de 18h39, M. DUCHESNE (Orival) par M. BARON, M. DUPONT (Jumièges) par M. SANCHEZ F., M. FOUCAUD (Oissel) par M. BARRE, M. GRENIER (Le Houllme) par M. DUPRAY, Mme KLEIN (Rouen) par Mme LALLIER, M. LABBE (Rouen) par M. CHARTIER, M. LEROY (Franqueville-Saint-Pierre) par Mme BETOUS à partir de 18h14 et jusqu'à 19h59, M. LEVILLAIN (Tourville-là-Rivière) par M. MOYSE, M. MARTINE (Malaunay) par Mme LEUMAIRE, Mme PANE (Sotteville-lès-Rouen) par Mme AUPIERRE, M. PHILIPPE (Darnétal) par M. VON LENNEP, M. RANDON (Petit-Couronne) par Mme TOCQUEVILLE, M. ROUSSEL (Les Authieux-sur-le-Port-Saint-Ouen) par M. ANQUETIN jusqu'à 19h59, M. SIMON (Sainte-Marguerite-sur-Duclair) par Mme BOULANGER, M. THORY (Le Mesnil-Esnard) par M. LECOUTEUX, M. WULFRANC (Saint-Etienne-du-Rouvray) par M. LE COUSIN.

Etaient absents :

Mme ACHOURI (Saint-Pierre-lès-Elbeuf), Mme ARGELES (Rouen), M. BURES (Rouen), Mme CARPENTIER (Le Mesnil-Esnard), M. DARDANNE (Sotteville-lès-Rouen), M. DELALANDRE (Duclair), M. GARCIA (Saint-Léger-du-Bourg-Denis), M. GOURY (Elbeuf), Mme HARAUX-DORMESNIL (Montmain), M. HIS (Saint-Paër), M. JAOUEN (La Londe), Mme LE COMPTE (Bihorel), M. LEFEBVRE (Anneville-Ambourville), M. MERLE (Notre-Dame-de-Bondeville), Mme M'FOUTOU (Notre-Dame-de-Bondeville), M. MOURET (Rouen), M. RENARD (Bois-Guillaume), M. SANCHEZ E. (Saint-Martin-du-Vivier), Mme SLIMANI (Rouen), Mme THELLIER (Sotteville-lès-Rouen).